

-
Rédactrice : / (dfi)

Nous tenons à remercier l'Université Franco-Allemande pour les informations fournies et les précieux commentaires qui ont étayé cette étude et en particulier :

5 , Secrétaire générale de l'UFA
2 0 , ancien Secrétaire général de l'UFA
- **5 0** , chargée de mission « Formation doctorale » et responsable adjointe du département « Cursus intégrés et formation doctorale »
: , Responsable du département « Cursus intégrés et formation doctorale »

Nous remercions également tous les autres interlocuteurs que nous avons interviewés dans le cadre de l'étude sur la cotutelle pour l'enrichissement de l'échange d'expériences et les informations sur les procédures universitaires.

8 .)

) "

.) "

4

3.1.	Enquête auprès des diplômés de l'UFA de 2017	13
3.2.	Collecte de données dans le cadre de l'étude du dfi	13
3.2.1.	Les justificatifs d'allocation / les rapports	14
3.2.2.	Les abandons de thèse en cotutelle	15
3.2.3.	Les Conventions de cotutelle	16
3.2.4.	Interviews qualitatives semi-structurées	16

4

4.1.	Valeur ajoutée de la cotutelle	19
4.2.	Domaines problématiques des doctorats binationaux	23
4.2.1.	« Serviteurs de deux maîtres » : difficultés (bureaucratiques) avec la procédure de la cotutelle	23
4.2.2.	La : un défi organisationnel et financier	29
4.2.3.		

8 .)

Depuis 2005, l'Université franco-allemande (UFA) promeut sous son égide des procédures doctorales binationales, la cotutelle de thèse, entre l'Allemagne et la France, répondant ainsi aux efforts d'internationalisation des acteurs de l'enseignement supérieur. La cotutelle est un exemple de coopération bin

barungen regeln zwischen den Partnerhochschulen allgemeine Standards für cotutelle-Verfahren, ersetzen aber nicht die schriftliche Vereinbarung für das jeweilige Promotionsverfahren » (Triebinger/Hellmann, p. 70). Cependant, toutes les universités n'ont pas un tel accord général. Les accords-cadres sont un instrument approprié si deux partenaires universitaires envisagent de continuer à autoriser d'autres procédures de cotutelle à l'avenir. Et pourtant : « Für jeden Doktoranden ist eine zusätzliche cotutelle-Vereinbarung notwendig. (...) cotutelle-Vereinbarungen [erfordern] sowohl administrative, rechtliche als auch internationale Kenntnisse (...) und [setzen] eine fachbereichsübergreifende Zusammenarbeit und Expertenkenntnisse voraus (...). Graduiertenschulen können diese Aufgaben sehr gut koordinieren » (cf. Triebinger/Hellmann, p. 70).

Les situations juridiques initiales et les possibilités d'action qui en découlent sont très différentes en France et en Allemagne. En France, où la réglementation est précisée par le Ministère de l'Education nationale, les universités doivent se référer aux arrêtés du gouvernement français publiés respectivement le 6 janvier 2005 et le 7 août 2006.² Bien que ces décrets soient faciles à appliquer, ils n'offraient que peu de souplesse et rendaient les efforts de coopération avec les partenaires universitaires internationaux encore plus complexes à l'ère des stratégies globales d'internationalisation. Sur la base d'une nouvelle loi française de 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche³, ces décrets ont donc été révisés et remplacés par de nouvelles règles correspondantes en 2016. Ce dernier décret contient explicitement des dispositions spéciales pour les procédures de cotutelle, où des exceptions aux règles autrement applicables sont possibles.⁴

Dans les universités allemandes, la réglementation des procédures de doctorat relève exclusivement de la compétence des facultés. D'un point de vue purement juridique, les facultés concernées peuvent ainsi adapter les règles applicables aux exigences de l'université partenaire (en l'occurrence les universités françaises) par simple décision du

2 « Arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse », « Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale », « Arrêté du 7 août 2006 relatif aux modalités de dépôt, signalement et reproduction des thèses ou travaux présentés en soutenance en vue du doctorat »

intéressées peuvent ainsi à tout moment se faire une idée du large éventail de cotutelles réalisées avec succès entre la France et l'Allemagne. La recherche se fait en entrant l'université, le département et l'année. La visibilité des cotutelles financées par l'UFA est encore accrue par cette mesure.

L'UFA fournit des informations exhaustives sur les procédures de cotutelle dans le contexte franco-allemand et propose de nombreuses aides, par exemple via le dépliant « Programmes de doctorat et manifestations scientifiques » qui explique, entre autres, les objectifs du programme ou l'étendue du financement de l'

4

3.1. Enquête auprès des diplômés de l'UFA de 2017

Au printemps 2017, l'UFA a mené une enquête auprès des diplômés de la cotutelle dans le but d'obtenir des informations sur la valeur ajoutée et les défis du double doctorat franco-allemand. De près de 300 anciens diplômés de la cotutelle qui ont été contactés, 120 personnes ont participé à l'enquête, soit environ 40%. Les résultats les plus importants de l'enquête sont les suivants :

Environ 55 % des participants ont effectué leur cotutelle dans les sciences humaines et sociales, près de 35 % dans les sciences naturelles et de l'

soutien administratif de la cotutelle au niveau de la coopération entre les deux universités concernées, se limitent à l'échange de courriers électroniques, et ce uniquement dans quelques cas. Les rapports ont donc été une source très importante pour la présente étude, mais aussi limitée dans leur portée.

On peut essentiellement distinguer quatre catégories de rapports :

1. des rapports purement axés sur la recherche
2. des rapports financiers (affectation de la mobilité aux ressources)
3. des rapports réfléchis qui mettent en évidence les aspects positifs et négatifs (valeur ajoutée et difficultés de la cotutelle) ; ceci s'applique également en cas d'abandon de la cotutelle
4. pas de présentation de rapport

Pour notre étude, nous avons examiné au total plus de 300 justificatifs d'allocation, en nous concentrant sur les rapports qui contiennent des informations sur la valeur ajoutée et les difficultés (catégorie 3). Par souci d'exhaustivité, les rapports factuels purement axés sur la recherche ainsi que la présence d'un rapport significatif sur le plan de la réflexion ou l'absence complète d'un rapport ont été notifiés dans une liste séparée sous le numéro de dossier correspondant, mais n'ont pas été inclus dans l'analyse. Ainsi, la situation des données ne permet pas de tirer de conclusions statistiquement pertinentes et représentatives, d'autant plus que certains des rapports intéressants en termes de contenu n'ont pas été rédigés par les doctorants, mais par des tiers (directeurs de thèse ou administration). Les déclarations faites sur la base de l'analyse des rapports sont donc des tendances fiables, mais pas des conclusions statistiquement représentatives pour l'ensemble des procédures.

3.2.2. Les abandons de thèse en cotutelle

Les informations relatives aux interruptions des procédures de cotutelle ont également été analysées pour mieux en comprendre les raisons. On peut identifier plusieurs motifs : raisons personnelles, difficultés avec le directeur de thèse, problèmes administratifs. Pour l'UFA, le terme « abandon de thèse » est défini comme la fin de la procédure doctorale binationale. Les doctorants qui décident ensuite de poursuivre un doctorat purement national sont néanmoins enregistrés par

l'UFA comme « abandon » (de la cotutelle). En raison de leur nombre relativement faible et de la grande diversité des motifs, ces données n'ont pas été analysées en détail, car aucune accumulation pertinente n'aurait pu être réalisée.¹¹

3.2.3. Les Conventions de cotutelle

En outre, environ 60 conventions de cotutelle ont été examinées de manière aléatoire afin de comparer leurs structures et d'identifier des formulations et composants appropriés. Il s'agissait ici de formuler des recommandations précises quant à la conception éventuelle d'un « contrat type » pour les procédures de cotutelle. En outre, un certain nombre de diplômes de doctorat, sélectionnés parmi les procédures de cotutelle achevées avec succès, ont été analysés afin d'identifier des exemples de bonnes pratiques dans ce domaine également. Il n'est en effet pas rare que des difficultés surgissent lors de la délivrance des diplômes pour les procédures de cotutelle (voir le chapitre 5.2.3. « Soutenance et diplômes de doctorat »).

3.2.4. Interviews qualitatives semi-structurées

Dans une seconde étape de travail, les interviews d'acteurs impliqués dans les procédures auprès des universités partenaires ont été préparées. Ces interviews ont été réalisées sous la forme d'interviews semi-structurées, différenciées selon les groupes cible, à savoir « les directeurs de thèse » et « l'administration ». Les universités ciblées pour l'enquête ont été sélectionnées en consultation avec l'UFA, impliquée dans le processus de l'enquête. L'objectif était de prendre en compte une grande diversité de facultés (disciplines) participantes, une large distribution géographique et un mélange de petites et de grandes universités. Les interviews auprès des partenaires universitaires avaient un caractère qualitatif. En raison du nombre relativement faible de personnes concernées, les méthodes statistiques n'auraient de toute façon pas donné de résultats probants. Les questions posées ont tenté

11 Un total de 34 abandons ont été documentés à l'UFA entre 2005 et 2016. Leur analyse, qui a déjà été réalisée par l'UFA, distingue différentes raisons : obstacles administratifs, entrée dans la vie active, raisons financières, raisons de santé, relation avec les directeurs de thèse. Aucun de ces différents motifs pour l'abandon de thèse n'est particulièrement fréquent.

de cartographier le processus de la cotutelle dans son déroulement complet : de l'admission en doctorat, l'initiation de la convention de cotutelle, la demande de financement, la phase doctorale proprement dite avec les formalités supplémentaires à respecter (par exemple, feedback, rapports intermédiaires), jusqu'à la conclusion de la procédure avec l'organisation de la soutenance et enfin la délivrance du diplôme de doctorat. En voici une liste non exhaustive :

place de la procédure de cotutelle dans les processus administratifs internes respectifs n'est pas uniforme. Dans les universités examinées, un grand nombre de bureaux était impliqué : le bureau du doctorat, l'École doctorale (ou Graduate School, collèges doctoraux), le Bureau international, le bureau du doyen, le conseil de la faculté, le département juridique, les directeurs de thèse, les responsables de programme, le conseil des doctorants, le centre de service de recherche, ... (liste non exhaustive).

Lors de la recherche préparatoire sur les universités sélectionnées, le matériel d'information sur le processus de cotutelle

équilibre satisfaisant entre deux disciplines et deux traditions académiques nationales. Au plan thématique, l'opportunité de travailler sur les sources pour un sujet touchant à l'art allemand a permis d'améliorer la qualité du travail mais contribue également, en France, à une meilleure diffusion de connaissances sur un sujet peu étudié hors de l'espace germanophone. »¹³

La nouvelle perspective sur le thème de la thèse est principalement le résultat de l'échange avec les doctorants et les directeurs de thèse de l'université partenaire. Mais le séjour à l'étranger permet aussi aux étudiants de connaître les différentes traditions des disciplines et les processus internes des universités dans le pays partenaire. En ce qui concerne la coopération franco-allemande en particulier, la pratique transfrontalière de la recherche revêt également une grande importance politique et contribue de manière significative au développement de la pratique scientifique transnationale. C'est souvent précisément cette expérience de la différence qui rend particulièrement évidente la diversité et la complexité des interdépendances culturelles :

« Den großen Mehrwert der Dissertation im cotutelle-Verfahren sehe ich im konstanten, weil auch institutionell geförderten Austausch zwischen deutschen und französischen Wissenschaftlern und Forschern weiterer Nationalitäten, den interkulturellen Erfahrungen in mindestens zwei Forschungszusammenhängen und den damit einhergehenden vielfältigen Anregungen. »

« Mener les recherches en France et en Allemagne m'a permis de participer aux événements scientifiques de deux écoles doctorales et donc d'avoir non seulement accès à deux modes de pensées méthodologiques et scientifiques, mais aussi de travailler dans deux langues différentes. »

Les succès de la coopération se manifestent en outre par la communication efficace avec les directeurs de thèse en cotutelle.¹⁴ Les

13 Les citations sont reproduites sans nom d

La participation à des conférences internationales, qui permet aux doctorants de s'établir dans les milieux spécialisés, est également très appréciée par les doctorants. D'une part ils peuvent ainsi présenter leurs propres résultats de recherche à un public d'experts, et d'autre part ils deviennent membres de réseaux actifs avec d'autres scientifiques, par exemple le réseau scientifique franco-allemand, au développement duquel les doctorants peuvent également contribuer et qui leur ouvre de nombreuses opportunités. Les contacts établis lors de conférences et de rencontres internationales sont considérés comme précieux pour la suite de la carrière universitaire :

« Es ist mir gelungen, diese Arbeit bei mehreren internationalen wissenschaftlichen Veranstaltungen vorzustellen, mehrere wissenschaftliche Artikel zu verfassen, ein deutsch-französisches Forschungsatelier zu organisieren, meine deutschen Sprachkompetenzen zu verbessern und konkrete Ergebnisse zu erzielen, die vielversprechende Möglichkeiten für nachfolgende Studien anbieten. »

« Durant cette période [séjour de recherche] j'ai pu participer à l'activité scientifique du département de Philosophie de l'Université (...), en assistant à de nombreux cours, séminaires et cercles de lectures. »

Les aspects linguistiques ne sont pas à négliger, car un doctorat binationnel a un effet très positif sur les compétences en langues étrangères :

« Die Erstellung der Dissertation im Rahmen eines deutsch-französischen Promotionsverfahrens hat mir auf sprachlicher Ebene

également possible d'améliorer l'anglais en tant que moyen de communication international ou de réactiver les connaissances dans d'autres langues étrangères.

En résumé, voici les commentaires positifs sur la valeur ajoutée de la cotutelle qui sont apparus le plus fréquemment dans cette formulation ou dans des formulations similaires :

La double cotutelle a une valeur ajoutée par le croisement des cultures et des méthodes scientifiques. Le financement de l'UFA a fourni la flexibilité nécessaire pour effectuer le travail e

ou les facultés respectives et l'École Doctorale / Graduate School ou d'autres organismes impliqués dans la procédure soient en désaccord sur la forme juridique de la convention de cotutelle ainsi que sur les documents nécessaires. En particulier, les bureaux des affaires juridiques des universités concernées expriment souvent des préoccupations. La situation est d'autant plus difficile que dans de nombreux cas, il n'y a pas d'échange direct entre les universités partenaires et les doctorants sont donc contraints de se charger eux-mêmes de la médiation et de la traduction des documents. Il faut au moins six mois, souvent jusqu'à un an ou plus, pour que la convention soit finalement conclue. C'est un phénomène inacceptable pour les doctorants, car ce n'est qu'après signature de cette convention qu'ils peuvent s'inscrire officiellement comme doctorants ou - dans le cas des sciences naturelles - commencer les travaux expérimentaux en laboratoire.

Dans le cadre d'une

scientifiques sur les premiers résultats de la recherche. Compte tenu de toutes ces obligations, il est difficile de respecter les délais fixés par la convention. L'aspect social de la vie étudiante ne doit pas non plus être sous-estimé :

« In meinem Fall habe ich alle 6 Monate meinen Arbeitsplatz (...) gewechselt. Das ist auf längere Zeit gesehen (...) vor allem für das soziale Leben anstrengend. Außerdem fallen alle sechs Monate wieder Einarbeitungszeiten an. Man muss für beide Institute an der Lehre und sonstiger Institutsarbeit mitarbeiten, was zu Mehrbelastung im Vergleich zu Doktoranden ohne cotutelle führen kann. Man ist nie volles Mitglied der Forschungsgruppe aufgrund von Abwesenheit und Forschungstätigkeiten am jeweiligen anderen Institut. Meiner Erfahrung nach hat der Doktorand mehr Vorteile, an nur einem Institut betreut zu werden und sich um Forschungsaufenthalte an diversen anderen Universitäten zu bemühen. Damit werden auch Meinungsverschiedenheiten über Forschungsvorhaben der gleichberechtigten cotutelle-Betreuer vermieden. »

Le feedback annuel dans les deux universités, qui doit également tenir compte des différentes exigences, et le renouvellement annuel de la convention de cotutelle après les trois premières années constituent également un effort supplémentaire pour le doctorant et sont perçus comme une « paperasserie consommatrice de temps et de ressources ». De nombreux participants à la procédure de cotutelle font valoir que la durée normale d'un doctorat binational - du moins en sciences humaines et sociales - devrait absolument être portée de trois à cinq ans, afin que les doctorants qui dépassent le délai fixé n'aient pas à faire régulièrement rapport à l'université française partenaire, où la charge administrative est perçue comme particulièrement élevée.¹⁶ Trois ans est souvent une période trop courte pour un doctorat compte tenu du temps passé à l'étranger et de la nécessité de travailler en plus pour gagner sa vie. Dans ce contexte, il est également important de noter que l'autorisation de ré-inscription lors de la prolongation de la phase doctorale en France prend un temps extrêmement long. Il serait donc judicieux de ne pas avoir à entamer cette

16 Dans le nouveau règlement, qui a été publié par le ministère français de l'éducation en 2016, l'extension de principe à 5 ans est explicitement mentionnée.

procédure. Les doctorants déclarent qu'il n'est pas rare de devoir at-

inconnues. Les raisons les plus fréquentes de l'abandon d'une thèse en cotutelle semblent être - comme nous l'avons déjà souligné - de nature personnelle : maladie, circonstances familiales, offres d'emploi, difficultés financières, problèmes parfois insurmontables avec les directeurs de thèse ou plusieurs problèmes à la fois :

« En premier lieu, j'ai pris la décision d'interrompre mon travail de recherche, essentiellement pour des raisons financières. En effet, ma thèse n'ayant pas été financée, mais uniquement soutenue par votre allocation pour mes séjours à l'étranger, je devais travailler à côté de mon doctorat et prendre en charge de gros volumes de cours pour pouvoir vivre « normalement » au quotidien. (...) En deuxième lieu, aux préoccupations financières et organisationnelles, se sont ajoutées des anxiétés qui m'ont entraînée vers une indispensable réflexion par rapport à la poursuite de mon projet et mon bien-être académique, professionnel, personnel et celui de mon entourage. Aussi, face à une impression d'isolement et d'incapacité à continuer, j'ai fini, après en avoir parlé avec ma directrice de thèse, (...), par faire difficilement un choix. »

Les nombreux commentaires formulés dans les rapports montrent bien à quel point les difficultés administratives sont lourdes pour les étudiants en doctorat. Pour conclure du point de vue des doctorants, on peut retenir les aspects suivants, qui ont été particulièrement récurrents dans les rapports :

Les doctorants doivent investir de façon disproportionnée dans l'administration elle-même. Ce travail supplémentaire est souvent perçu comme un fardeau.

Une aide précieuse peut venir des directeurs de thèse, mais seulement s'ils sont bien reliés en réseau dans leurs administrations respectives.

La communication directe entre les bureaux administratifs serait l'idéal. Plus les administrations des universités partenaires se connaissent, plus les processus sont efficaces et plus le doctorant est soulagé des tâches administratives.

Une autre approche pour d'éventuelles améliorations dans l'administration serait également une optimisation des processus

administratifs et la création de points de contact appropriés avec des interlocuteurs qualifiés.

Dans ce contexte, il convient de mentionner, à titre complémentaire, une enquête intéressante réalisée par Anna Schumacher dans le cadre de sa thèse.¹⁷ Cette enquête se fonde également sur les déclarations de personnes appartenant au réseau UFA. Un résumé des résultats les plus importants a été publié dans l'article « Compétence interculturelle dans la coopération universitaire franco-allemande »,¹⁸ Mme Schumacher a mené une vaste enquête en ligne dans les universités allemandes et françaises. Des étudiants, des doctorants¹⁹, des professeurs, des enseignants et des collaborateurs de projets franco-allemands ainsi que des collaborateurs administratifs d'universités ont été interrogés, mais l'enquête s'est limitée aux bureaux internationaux. Elle a révélé que 52 % des Français et 57 % des Allemands avaient déjà fait l'expérience de malentendus interculturels dans le contexte franco-allemand, les problèmes de communication étant cités comme la cause principale tant du côté français que du côté allemand. En deuxième lieu, les participants allemands à l'enquête ont cité des problèmes administratifs, qui n'ont été mentionnés qu'en troisième lieu par les participants français :

« Zu den zentralen Problemen, die die deutschen Befragten bereits im Kontakt mit französischen Universitäten erlebt haben, zählen an erster Stelle Unterschiede in den administrativen Prozessen beider Länder, die in der Vergangenheit sehr häufig zu Verzögerungen geführt haben. Eine Vielzahl der Deutschen berichtete ebenfalls von Problemen bei der Anerkennung von Studien- bzw. Prüfungsleistungen sowie der Anerkennung des ausländischen Zeugnisses. » (Schumacher, p. 112)

17 Le titre de la thèse de Anna Schumacher, une _____, est :

_____ Aachen, 2015.

18 Schumacher, Anna. « Interkulturelle Kompetenz in deutsch-französischen Hochschulkoooperationen. Eine empirische Studie zur interkulturellen Kompetenz an deutschen und französischen Hochschulen ». Dans : Hiller, Gundula Gwenn et al. (eds.).

_____ Wiesbaden, 2017 (p. 103-121).

19 Il s'agit d'étudiants et de doctorants au sein du réseau de l'UFA, l'Université franco-allemande ayant contribué à l'établissement de contacts.

D'autres domaines problématiques ont été cités par les répondants allemands et français :

« Kommunikationsprobleme aufgrund mangelnder Fremdsprachenkompetenz, unterschiedliche Studien- und Lernkulturen der beiden Länder, mangelnde interkulturelle Kompetenz der Beteiligten eines Austauschprogrammes, Nicht-Zustandekommen von cotutelle-Vereinbarungen aufgrund administrativer Ursachen, Abstimmungsprobleme unter den Partneruniversitäten, Überschneidung des deutschen Semesters mit dem französischen Studienjahr sowie Koordinierungsschwierigkeiten in binationalen Studiengängen. Die von den französischen Befragten am häufigsten erlebten Probleme in deutsch-französischen

b) les deux cadres réglementaires relatifs à la soutenance sont cumulés, à moins qu'ils ne s'excluent mutuellement.

Le jury peut comprendre jusqu'à sept membres : quatre professeurs de l'université où la soutenance a lieu et trois autres professeurs de l'université partenaire. Il n'est pas difficile d'imaginer à quel point il est ardu de trouver une date convenable pour toutes les parties concernées. En outre, les frais de logement et de voyage des professeurs présents doivent être pris en charge. Les universités participantes n'ont souvent pas de budget pour de telles dépenses, de sorte que les doctorants doivent trouver les fonds nécessaires ailleurs. Le soutien financier apporté par l'UFA est donc particulièrement précieux pour les doctorants, surtout dans cette phase de soutenance.

Quelques exemples montrent pourtant que cette phase peut se dérouler sans problème et que des administrations parviennent manifestement à s'

4

5.1. La cotutelle dans le processus global des structures universitaires

Tout d'abord, il convient de noter que les procédures de cotutelle franco-allemande ne représentent qu'une faible partie du nombre total de cotutelles, et qu'elles constituent donc plutôt un « phénomène de niche ». Le nombre de cotutelles en général est assez faible par rapport au nombre total de doctorats effectués. Toutefois, cet instrument continue de servir de modèle pour la formation doctorale binationale ou les procédures doctorales. Dans les universités qui réalisent de nombreux doctorats binationaux en cotutelle au niveau international, par exemple avec les Etats-Unis, les structures administratives responsables sont souvent centralisées afin de garantir une coopération harmonieuse. Ces universités ont même leur propre « bureau des cotutelles » ou du moins il y a une personne spécialisée au bureau du doctorat qui connaît bien les cotutelles et qui est responsable de leur traitement. Dans les universités qui ne disposent pas d'une structure aussi spécifique, l'administration est souvent en retard dans la procédure, les délais de traitement sont prolongés et le personnel est surchargé. En somme ces universités ont souvent des difficultés à gérer de façon adéquate les doctorats binationaux (manque de temps et de connaissances) et tendent à se concentrer sur des universités partenaires avec lesquelles la coopération fonctionne bien ou sur des disciplines académiques où la coopération produit des résultats scientifiques probants.

Comme déjà mentionné au chapitre 3.2.4., les organes administratifs chargés des procédures de cotutelle sont souvent nombreux - du moins si l'on considère les structures présentées sur les sites des universités, qui ne correspondent pas forcément à la réalité - et, elles varient de surcroît d'une université à l'autre. Dans le cadre d'une procédure de cotutelle, il faut distinguer les phases suivantes :

1. Information : points contact qui fournissent des informations aux personnes intéressées par la cotutelle au début ou avant le début

du doctorat. Par exemple le Bureau international, le Conseil des doctorants, le Bureau des études doctorales

2. Coopération : structures institutionnelles qui sont généralement responsables des relations avec les partenaires internationaux. Par exemple Ecole doctorale, Centre des services aux chercheurs
3. Coordination : services de l'administration qui sont directement impliqués dans les procédures entourant la cotutelle, comme la préparation de la convention, du diplôme de doctorat, parfois aussi en consultation avec les différents bureaux de l'université partenaire. Ici en particulier le bureau du doyen, le conseil de la faculté, le département juridique, mais aussi les directeurs de thèse et souvent le doctorant, qui - faute d'autres capacités ou compétences - doit souvent assumer un rôle de coordination.

Afin d'illustrer les différences de traitement de la cotutelle et l'imbrication des domaines de responsabilité, nous donnerons d'abord l'exemple d'un Bureau international, dont le portefeuille de tâches est en constante augmentation. Compte tenu notamment des stratégies d'

ou de communication avec des partenaires de coopération étrangers. Il participe donc souvent à l'ensemble du processus de cotutelle, généralement en étroite consultation avec les bureaux internes, en particulier les doyens.²¹

S'ajoute à cela que les structures dans l'université partenaire sont souvent différentes et que les fluctuations de personnel, les réorganisations internes et les créations ou suppressions de structures sont très fréquentes. La continuité des processus administratifs s'en trouve perturbé, ce qui rend presque impossible le traitement de dossiers compliqués comme les sont les cotutelles. Les conséquences peuvent être illustrés à l'aide de l'exemple d'une université (allemande) interrogée pour l'étude. Dans ce cas précis, le rectorat avait pendant de nombreuses années une personne qui s'occupait avec succès du traitement des cotutelles de thèse. Les dossiers étaient traités de façon compétente et effective. Au départ en retraite de cette employée, le poste n'a plus été pourvu alors que les demandes de cotutelle étaient en pleine progression. La décision fut prise que les facultés auraient désormais à s'occuper elle-même des dossiers de cotutelles, ce qui entraîna une grande protestation de la part des facultés. Finalement, c'est le Bureau International qui récupéra cette fonction. Malheureusement cette solution s'avéra loin d'être satisfaisante, parce que l'université omit de clarifier la répartition des tâches et qu'une grande partie du travail administratif retomba sur les facultés. Les bureaux des doyens ne purent que faire de leur mieux pour traiter les dossiers en sus de leurs tâches ordinaires et s'initier aux procédures complexes de cotutelle afin de pouvoir communiquer avec les doctorants, en interne ainsi qu'avec les universités partenaires.

Un rapport d'un ancien doctorant en cotutelle, pour lequel l'élaboration de la convention fut particulièrement difficile, illustre bien les conséquences que peuvent avoir le manque de ressource personnelle, le manque de temps, de connaissance en langue et d'expérience dans les structures administratives impliquées :

21 Un autre exemple qu'il convient de mentionner ici sont les écoles doctorales qui ont entre-

« Hier einige der Gründe, warum die [redacted] so lange gedauert hat. Erst einmal wurden mir in beiden Universitäten nicht, wie man annehmen könnte, bereits ausgehandelte Verträge (...) weitergegeben, sondern beide Universitäten bzw. die zuständigen Stellen haben mir unterschiedliche Musterverträge weitergegeben. Ich musste somit alle rechtlichen Sonderheiten, die die beiden Unis betrafen, selbst nochmals mit beiden Stellen aushandeln, obwohl kurz vorher ein Vertrag zwischen den beiden Unis in genau der richtigen Konstellation unterschrieben worden war. Das fand ich durch Zufall 1,5 Jahre später raus. Wie Sie sicherlich wissen, dauert dieses juristische Hin und Her zwischen zwei Universitäten (...) extrem lange. (...) Ein anderer Grund, der weniger offensichtlich, aber meiner Meinung nach extrem relevant ist, dass sich in Deutschland ständig darüber aufgeregt wurde, dass die [redacted] im Endeffekt überhaupt nichts bringt (obwohl die Möglichkeit breit und schön auf der Website (...) angekündigt wird). Das Verfahren wurde verurteilt, sobald ich in die Büros der zuständigen Mitarbeiterin trat („Sie können es gerne versuchen, den Vertrag durchzukriegen, aber ich rate Ihnen sehr dringend davon ab.“). (...) Während in Frankreich extra Stellen für das Ausarbeiten der Verträge zur Verfügung stehen, müssen die MitarbeiterInnen die Verträge hier zusätzlich zu ihren anderen Aufgaben übernehmen („Die Franzosen kriegen für jede einzelne [redacted] extrem viel Geld, hier macht es einfach nur mehr Arbeit.“). Das erzeugt extrem viel Frust. Ich hatte zwischendurch das Gefühl, bzw. von Anfang an, dass willentlich versucht wurde, den Prozess zu stoppen (...), nur um zu beweisen, dass es eine extrem unsinnige und langwierige Prozedur ist. Mir wurde somit die Möglichkeit einer Förderung genommen und hat mich extrem viel Zeit und Mühe gekostet. »

Il existe cependant des contre-

cependant de régler ce problème. Selon l'interlocutrice du Bureau des cotutelles, il serait pertinent que les universités partenaires communiquent en début de procédure le cadre juridique et les spécificités à prendre en compte. De cette façon, il serait plus facile de respecter les exigences des deux partenaires.

5.2. Obstacles administratifs et solutions

5.2.1. La procédure d'établissement de la

A première vue, la réglementation centrale des normes pour les procédures doctorales en France (voir l'introduction) semble présenter des

convention disponible dans sa version finale et acceptée par toutes les parties, la procédure de signature commence. Dès que l'accord a été signé par le doctorant, le directeur de thèse et le doyen de la faculté concernée, il est soumis à la direction de l'université et enfin au recteur ou au président pour signature. Par la suite, une procédure de signature comparable a lieu dans l'université étrangère (généralement le directeur de thèse, le directeur de l'établissement responsable du doctorat et ensuite le président). Dans certains cas, la procédure de signature peut être considérablement longue, et cet « état de suspens » est particulièrement stressant pour le candidat au doctorat. Dans des cas extrêmes, la procédure peut prendre tellement de temps jusqu'à la dernière signature de la convention qu'il serait préférable de se passer de la cotutelle. Voici le rapport d'une doctorante où la préparation de la convention a duré un an et demi, en fait la moitié du temps qu'elle avait prévu pour sa période de doctorat :

« Etwa ein Jahr später, Ende November 2017, ist der finale Entwurf des cotutelle-Vertrags von unserer Graduierungskommission beschlossen worden, anschließend (...) redaktionell finalisiert und zur Unterschrifteneinholung in den Umlauf gebracht worden. Zwischenzeitlich waren diverse inhaltliche Abstimmungsprozesse zwischen (...) [der deutschen Universitätsverwaltung], der französischen Partnerinstitution, der hiesigen Graduierungskommission und (...) [der Doktorandin] respektive ihrer Betreuerin im wechselseitigen Kommunikationsverlauf sowie mehrere Vertragskorrekturen notwendig, um die Interessen beider Universitäten unter Berücksichtigung zweier unterschiedlicher Promotionsordnungen einzubinden. Da die [deutsche Universität] bisher über keine Rahmenvereinbarung verfügt, war es zudem im Vorfeld notwendig, zunächst einen Vertragsentwurf individuell für dieses Verfahren zu erstellen, auf dessen Basis die Abstimmungen stattfinden konnten. Die Abstimmungsintervalle waren u.a. von landesunterschiedlichen Semesterzeiten und vorlesungsfreien Zeiten geprägt (...), davon hängen jedoch die Gremientermine ab, in denen die relevanten Entscheidungen ge-

Januar 2018 (deutsche Universität) bis Februar/März 2018
(französische Universität). »

Comme nous l'avons déjà mentionné, dans de nombreuses universités, le Bureau international est chargé de transmettre le projet de convention au rectorat pour signature. Toutefois, et au plus tard avec ce transfert, le Bureau international n'est plus responsable. Si des problèmes surviennent, par exemple en raison de la soutenance ou de la préparation des diplômes de doctorat,²³ ceux-ci doivent être

deux systèmes juridiques, ce qui est extrêmement difficile à gérer dans la pratique.

Idéalement, la base juridique pour les procédures de cotutelle du côté allemand est fournie par le règlement cadre de doctorat de l'université allemande partenaire et le règlement de doctorat de la discipline respective. Un paragraphe correspondant dans le règlement cadre du doctorat, intitulé par exemple « Doctorat en cotutelle avec une université étrangère », crée la base générale pour la mise en œuvre d'un doctorat binational en renvoyant à la convention pour tous les détails. C'est-à-dire que les modalités administratives (par exemple l'inscription, la durée etc.) ainsi que les modalités d'études et d'examen (le directeur de thèse, le sujet, la soutenance de la thèse, le diplôme, la publication, etc.) sont réglées uniquement dans la convention et ne sont donc pas directement soumises au règlement du doctorat. Ceci laisse de fait une grande marge de manœuvre aux partenaires pour les règlements individuels concrets, notamment en ce qui concerne la notation et l'examen oral.

Du côté français, les conditions-cadre

phrases très générales dans le contrat, ce qui semble très bien fonctionner dans certaines coopérations réussies basées sur une grande confiance mutuelle et de nombreuses années de coopération. Le facteur décisif est cependant de savoir si le règlement de doctorat respectif de l'université allemande contient une clause d'ouverture qui permet de déroger aux règlements généraux dans des cas individuels. Dans ce cas, il est beaucoup plus facile d'être flexible envers le partenaire français sans contredire le propre règlement de doctorat. Si le

5.2.3. Soutenance et diplôme de doctorat : conception et notation

L'organisation et la conception de l'

noter que le titre de docteur peut être tenu soit en droit français, soit

b) Les conditions de base pour une administration efficace de la procédure de cotutelle :

1. Le règlement-cadre des doctorats de l'université allemande doit être coordonné en conséquence et doit permettre des exceptions (« clause d'ouverture »). En France, les règlements cadres nationaux réglementent la possibilité d'exceptions.
2. En Allemagne et en France : si possible, utilisation de « raccourcis administratifs » pour obtenir des signatures.
3. Faire participer les commissions compétentes au processus de décision uniquement dans des étapes clairement définies et avec une préparation ciblée des propositions, de sorte que seuls des votes « oui » ou « non » sont nécessaires pour éviter des cycles de discussion interminables (s'applique en particulier à l

- expérience dans la conclusion de contrats complexes (comme la Convention)

l'université. Le désir d'une plus grande internationalisation n'est pourtant pas toujours suivi de la volonté de procéder à la restructuration administrative nécessaire, par exemple en créant un point de contact central et compétent pour ces procédures. Surtout au niveau des différents départements, il est donc nécessaire de renforcer la conscience que la cotutelle en tant qu'instrument est l'une des possibilités de montrer et de mesurer concrètement l'internationalisation exigée.

En particulier, la création d'un bureau central de la cotutelle s'est révélée extrêmement efficace auprès des universités qui ont mis en œuvre la restructuration des processus administratifs dans le cas des doctorats binationaux. Les réactions des directeurs de thèse et des doctorants dans ces cas ont été très positives, non seulement parce que le membre du personnel responsable ou le chef de bureau prend en charge la plupart des tâches administratives pour les doctorants ou les directeurs de thèse, mais aussi parce qu'une personne ressource centrale est disponible à tout moment. C'est l'université qui doit s'occuper des démarches administratives liées à une cotutelle et non pas le doctorant.

En résumé, il convient de souligner à nouveau à ce stade qu'il n'est pas possible d'identifier le pays où les procédures doctorales binationales fonctionnent particulièrement bien ou mal – même s'il y a bien sûr des caractéristiques spécifiques aux pays. Il s'agit surtout de mécanismes de coopération à long terme qui fonctionnent bien et qui ont une influence positive sur une procédure de cotutelle, tant au niveau des directeurs de thèse que de l'administration.

Sur la base des connaissances acquises et des entretiens, des recommandations peuvent être formulées pour le travail de l'UFA en tant que partenaire compétent pour les procédures de cotutelle dans le contexte franco-allemand. Dans les suggestions suivantes, on distingue les recommandations d'action qui peuvent être mises en œuvre directement par l'UFA et celles que l'UFA peut initier dans un rôle de leader, qui sont décrites ici comme des « recommandations d'action indirectes ». Les deux champs d'action s'articulent autour des critères centraux de l'information, de la communication et de l'échange

d'

pour les procédures de cotutelle franco-allemande, ce qui se fait déjà dans de nombreux cas sous forme de demandes de renseignements par courrier électronique ou de demandes de conseils par téléphone.

Pour aller plus loin dans le rôle consultatif des experts de l'UFA, il serait utile de proposer des ateliers au personnel administratif qui s'occupe des procédures de cotutelle dans son travail quotidien, ce qui ne manquerait pas de renforcer la visibilité des cotutelles au sein des universités. Un résultat qui émerge clairement des discussions qui ont eu lieu dans les universités dans le cadre de la présente étude, est qu'il existe un grand besoin de conseil sur les obstacles qui peuvent surgir au cours d'une cotutelle, mais - et c'était presque plus important - aussi un désir d'échange d'expériences. L'initiative de l'UFA d'aborder dans le cadre d'une étude le thème souvent controversé du « doctorat en cotutelle » a été saluée par tous les interlocuteurs. Il y a visiblement un grand besoin de communication. Les ateliers, ayant comme objectif de favoriser l'échange entre les niveaux administratifs, pourraient avoir lieu une ou deux fois par an et être animés soit par l'UFA elle-même, soit par des organisateurs externes. Cette mesure pourrait accroître la sensibilité au sujet de la cotutelle, en particulier aux niveaux administratifs supérieurs, et renforcer la compétence professionnelle du personnel administratif qui effectue le travail.

En outre, il convient de réfléchir à la possibilité de créer un espace numérique d'échange entre les niveaux administratifs (mot-clé « networking ») et à la façon d'encourager ces contacts. Cela serait particulièrement utile pour les étudiants en doctorat et le personnel administratif. Un forum Internet animé serait envisageable, avec des espaces séparés pour les doctorants et l'administration avec la possibilité :

- a) d'entrer en contact les uns avec les autres et, si on le souhaite
- b) d'adresser également des demandes de renseignements à l'UFA.

Le forum pourrait être animé soit par les employés de l'UFA eux-mêmes, soit par un prestataire de services externe qui connaît bien le sujet. Les participants ont accès à leur zone de connexion protégée sur le site Web au moyen d'un mot de passe. Un tel forum en ligne peut être utilisé de plusieurs façons : non seulement pour l'échange entre les groupes concernés, mais aussi pour transmettre des informations utiles sur le sujet cotutelle. L'UFA aurait ainsi la possibilité d'entrer en

En particulier, les directeurs de thèse impliqués dans les procédures de cotutelle ont une position clé en tant que médiateurs entre les doctorants et l'administration et devraient être renforcés dans cette fonction. Cela pourrait - comme déjà suggéré au point 6.1. - se faire également par le biais d'ateliers ciblés ou d'une participation dans le cadre d'une plate-forme en ligne. L'UFA est déjà en possession des contacts directs, au moins avec les responsables de programme, qui souvent supervisent aussi les procédures de cotutelle.

Il serait également souhaitable de faire avancer, en collaboration avec la Conférence des Présidents d'Université (

), la révision de la convention de cotutelle type existante, spécifiquement adaptée aux besoins de la coopération franco-allemande en matière d'enseignement supérieur. Cela aurait un certain effet d'homogénéisation, au moins du côté allemand. Peut-être même qu'avec l'implication du niveau ministériel, il serait possible à moyen terme de créer un modèle de convention contraignant pour les procé-

de la recherche et de travailler au niveau international et qui sont beaucoup plus faciles à gérer administrativement qu'une cotutelle.

D'autres alternatives sont proposées par des programmes-cadres ou les écoles doctorales (en Allemagne) avec des diplômes communs. Les écoles doctorales proposent des doctorats binationaux ou même trinationaux, non pas sur une base individuelle, mais dans le cadre d'un programme coordonné de recherche et d'études où les jeunes chercheurs se rencontrent et échangent des idées avec leurs collègues étrangers à intervalles réguliers. Il s'agit d'un réseau de formation et de recherche intensif et international, encadré. Cependant, les groupes de formation en recherche ne résolvent pas tous les problèmes des doctorants. Bien que le processus doctoral soit plus clairement structuré, que les obstacles bureaucratiques soient pratiquement inexistantes ou du moins qu'ils ne doivent pas être gérés en premier lieu par le doctorant, et que les personnes contact soient plus disponibles, les doctorants y sont souvent soumis à une forte pression pour fournir constamment des résultats afin de documenter l'avancement de leurs travaux : « Häufig konkurrieren sie um die Aufmerksamkeit eines bestimmten Professors und sind gestresst durch den Vergleich mit ihren Kollegen » (Himpsl, p. 25). Mais il faut aussi considérer la récompense de tous les efforts, car souvent, au final, une collaboration réussie conduit à une consolidation de la coopération entre les universités concernées et à une extension à d'autres contextes de recherche.

En outre, il existe depuis un certain temps déjà des programmes dits «

8- 1) 4.

. Berlin, 2017.

/ 0) 3 8 7)
:

. Baden-Baden,
2018.

0 / / 0 2 4 8 7

. Wiesbaden, 2017.

0 . , « Ein besonderes Verhältnis ». In: (08/2018),
p. 21-29.

) :

. Aachen, 2015.

) , « Interkulturelle Kompetenz in deutsch-französi-
schen Hochschul-kooperationen. Eine empirische Studie zur inter-
kulturellen Kompetenz an deutschen und französischen Hochschu-
len ». Dans : Hiller, Gundula Gwenn et als. (eds.).

Wiesbaden, 2017 (p. 103-121).

5 2 0 , « Binational promovie-
ren ». Dans : (04/2016), p. 69-71.

5 . « Neue Promovierendenstatistik: Analyse der ersten
Erhebung 2017 ». In: Statistisches Bundesamt,
(1/2019), p. 68-79.

)

1. Contenu d'un accord de coopération (convention) selon
Triebiger/Hellmann

2. Informations de la Conférence des Présidents d'Université
allemands (HRK) :
 - a) Guide sur le thème « cotutelle » avec divers exemples de
documents tels que la Convention et le diplôme de doctorat

 - b) « Cotutelle-Guide » avec d'amples informations sur les
doctorats binationaux

3. Graphiques

) " 0

Sont listés ci-dessous les éléments de contenu proposé par Triebiger/Hellmann dans l'article du magazine (04/2016, page 71). Même si toutes les spécificités ne peuvent pas être reprises ici, il existe une structure commune :

Noms complets des deux universités et noms des facultés impliquées. Noter ici quelle est l'université d'origine et l'université partenaire.

Nom, Date et lieu de naissance du doctorant

Titre de la thèse, éventuellement description courte

Noms et facultés d'appartenance des directeurs de thèse

que le doctorant rende lui-même les exemplaires de la thèse à chaque Université, est à l'appréciation des parties impliquées.

Composition du jury : le noyau de la convention. Les directeurs de thèse peuvent-ils faire partie du jury ? De combien de membres le jury est-il composé ? Peut-il y avoir des personnes externes ? Qui évalue la thèse ? des variations sont possibles suivant le règlement régissant les procédures doctorales. Veiller à ce qu'au moins un professeur de l'Université d'origine soit présent, même si l'encadrement est effectué par d'autres personnes

Lieu de la soutenance

Diplôme : diplôme commun ou deux diplômes avec la mention de la procédure binationale, avec le titre. Veillez à ce que chaque Université garde le droit de décider individuellement de l'attribution du grade de docteur. En cas de conflit, cela permet de ménager les susceptibilités et au doctorants de recevoir au moins un diplôme.

Mentions finales : Des règles concernant l'interprétation de la convention, processus en cas de conflit et modalités de modification sont utiles.

Sq0.0n465 présen9u doctorants de recevoir au m584.5 Tm0 g0 G[(e)-pé2gevoir au m584.5 Tm0 g

) "1 8
0: 3

a) Guide sur le thème « cotutelle » avec divers exemples de documents tels que la Convention et le diplôme de doctorat

<https://www.hrk.de/themen/internationales/internationale-studierende-und-forschende/mobilitaet-und-erkennung/cotutelle-de-these/arbeitshilfen>

n.b : les auteurs des documents modèles sont les seuls responsables de leur contenu.

b) « Cotutelle-Guide » avec d'amples informations sur les doctorats binationaux

<https://www.hrk.de/hrk-international/mobility-and-mutual-recognition/cotutelle/>

n.b : les auteurs des documents modèles sont les seuls responsables de leur contenu.

) "/

Source : Rapport d'activité de l'UFA 2018

Plus d'informations et les graphiques sur la cotutelle en pages 29-32 du rapport d'activité de l'UFA 2018.

https://www.dfh-ufa.org/app/uploads/2019/05/DFH-UFA_Anhang_annexes_2018.pdf [18.12.2019]